Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026099-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de M. LINO François ; M. SAMSON Ludovic ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte ; Mme LANCELOT Aurore ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey ; Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. VINCE-MOUGENOT Arthur

Excusé(s) : M. MONSARD Dominique
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/099 – AFFAIRES GENERALES / Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le maire présente le point.

Conformément à l'article L-2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles sont convoquées par le Maire qui les préside de droit. Seuls des conseillers municipaux peuvent en être membres. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement de leur président de droit.

Les membres des commissions ont vocation, tant qu'elles n'ont pas été supprimées, à en demeurer membres jusqu'à la fin du mandat. Ils peuvent évidemment en démissionner. Toutefois, l'assemblée délibérante peut pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune décider de leur remplacement.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Mais, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Par délibération n° 041 en date du 2 avril 2026, le conseil municipal a créé et validé la composition des 9 commissions suivantes :

1- **Commission bâtiments, équipements sportifs et vie sportive**
2- **Commission communication, vie économique et devoir de mémoire**
3- **Commission environnement, aménagement du territoire, agriculture**
4- **Commission solidarités et CCAS**
5- **Commission enfance et jeunesse**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026099-DE

6- Commission vie culturelle et associative
7- Commission biodiversité, éducation à l'environnement et au développement durable
8- Commissions marchés publics
9- Commission finances

A la suite de la démission de Monsieur Julien CORAZZA, adjoint à l'enfance jeunesse, Madame Fabienne GOURIN a été nommée Conseillère Municipale Déléguée à l'Education et Monsieur Arthur VINCE-MOUGENOT a intégré le Conseil municipal.

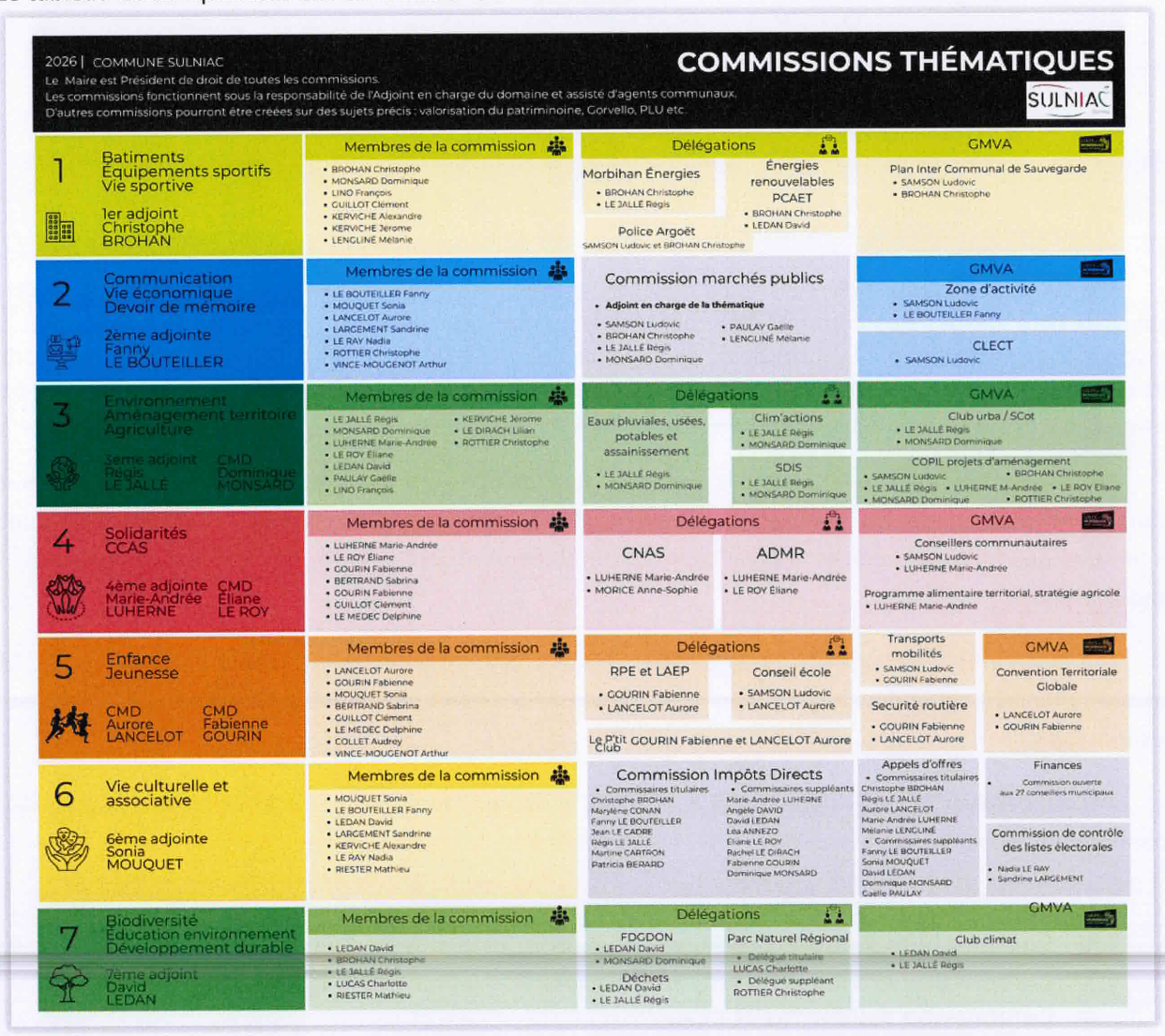
Dans ces conditions, il est proposé les modifications de la composition des commissions suivantes :

- Commission environnement, aménagement du territoire, agriculture :
Retrait de Madame Fabienne GOURIN

- Commission communication, vie économique et devoir de mémoire :
Ajout de Monsieur Arthur VINCE-MOUGENOT

- Commission enfance et jeunesse :
Ajout de Monsieur Arthur VINCE-MOUGENOT

Le tableau de composition des commissions est le suivant :



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026099-DE

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, il est proposé au conseil municipal :

- **De valider les modifications de la composition des commissions municipales ci-dessus,**
- **Autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (26 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

